

Arrêté de nomination du jury

« *Diplôme de formation Générale en Sciences médicales* » Deuxième année

Année universitaire 2025-2026

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°, R. 811-13, D. 911-31

VU l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation général en sciences médicales,

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du 1^{er} et du 2nd cycle des études médicales,

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

VU l'arrêté du 17 mai 2024 relatif au diplôme national de licence accréditant Université de Nice en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

VU l'arrêté n°23/2023 du 01/03/2023 portant délégation de signature du Pr Jean DELAMONICA, Doyen de la Faculté de Médecine ;

VU la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur adoptée par le Conseil académique le 3 juillet 2025, dans sa version actuellement en vigueur ;

VU les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil de Gestion de l'UFR Médecine le 17 septembre 2025 ;

Sur proposition des responsables de formation, le Président d'Université Côte d'Azur arrête :

Article 1 :

Est désigné (e) président (e) du jury du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, deuxième année :

Docteur Clément GOSSET

Sont désignés (es) membres du jury de Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, troisième année :

UE Appareil circulatoire	Dr. Fabien SQUARA
UE Appareil respiratoire	Dr. Jonathan BENZAQUEN
UE Biophysique appliquée à l'imagerie	Pr. Olivier HUMBERT
UE Compétences relationnelles	M. Alain PERCIVALLE
UE Propédeutique	Pr. Mathieu JOZWIAK
UE Sémiologie-Physiopathologie	Pr. Guillaume FAVRE
UE Ethique	Pr. Gilles BERNARDIN
UE Appareil Digestif	Pr. Geoffroy VANBIERVILIE
UE Appareil rénal, voies urinaires, appareil génital masculin	Dr. Clément GOSSET
UE Lecture critique d'article	Pr. Pascal STACCINI
UE Langue étrangère (anglais)	Mme Rebecca FRANKLIN-LANDI
UE Santé Numérique et IA	Pr. Pascal STACCINI
UE Thérapeutique	Dr. Alexandre DESTERE
Stages hospitaliers	Pr. Jérôme DOYEN

UE Parcours Recherche

UE Anatomie, Imagerie et Morphogenèse	Pr. Patrick BAQUET
UE Biologie moléculaire et régulation	Dr. Charlotte HINAULT
UE Biopathologie et Biotechnologie	Pr. Marius ILIE
UE Agent Infectieux, environnement santé	Pr. Christelle POMARES
UE Etude des microbiotes et dysbiose : Impact en pathologie humaine	Pr. Raymond RUIMY et Dr. Romain LOTTE
UE Physiopathologie des agents infectieux	Pr. Christelle POMARES

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre impair, du semestre pair et des sessions de rattrapage.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Fait à Nice, le 30 septembre 2025

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine Pr Jean DELAMONICA

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation

Le Doyen de
l'UFR Médecine de Nice

Jean DELAMONICA

